

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 27 août 1871](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 27 août 1871

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)  est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction27 août 1871

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destinationInconnu

### Description

Résumé

Godin envoie la somme de 4 000 F à Coulon et prévoit de le voir à Paris quand il retournera à Versailles. Godin indique à Coulon qu'il s'est reposé à Guise et qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper d'une affaire de contrefaçon ni de son livre dont *L'Avenir national* et *La Cloche* ont publié un compte rendu. Sur la publicité à donner au livre dans les journaux républicains. Godin informe Coulon qu'il a confié des exemplaires du livre à Peyrat et à Joigneau à destination du *Siècle*, et que de

bons articles sur le livre ont été publiés dans les journaux de Saint-Quentin.

## Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Idées politiques](#), [Information](#), [Livres](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Joigneau \[monsieur\]](#)
- [Peyrat \[monsieur\]](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Solutions sociales\*, Paris, A. Le Chevalier, 1871.](#)
- [L'\*Avenir national\* : journal politique quotidien, Paris, 16 août 1871.](#)
- [Le \*Siècle\*, Paris, 1836-\[1932?\].](#)
- [Mangin, Arthur, « Revue de la science sociale », \*La Cloche\*, 25 août 1871](#)

Événements cités [Édition de \*Solutions sociales\* \(1871, Paris\)](#)

Lieux cités

- [Paris](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoulon, Georges (1838-1912)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerk de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par Gambetta en septembre 1870. Il sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la compagnie du canal de Suez. Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles Jules Favre est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire. Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du

Famillistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (230r, 231v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

---

27 août

Cher Monsieur Couder

J'ai reçu votre lettre du 20 et  
avec les papiers d'affaires qu'elle  
m'annonçait

Je vous remets ci-joint un chèque  
de mille francs pour vous permettre  
de faire sans vos débours que vous  
avez à faire pour moi, quitte à  
vous en rendre compte de ce qui part  
mais je compte retourner à Strassbourg  
le 15 j'espère sans être en partie pour  
causer avec vous en partant, les  
deux jours de la semaine, le matin  
de Strassbourg.

Le repos auquel je me suis livré  
le plus possible, depuis quelques jours  
fait que je considère d'un bon œil  
de la question de continuation mais je  
considère bien aussi la compréhension  
sous les données les développements  
nécessaires

Je me suis aussi moi-même occupé  
de mon livre, l'opinion nationale de  
la France un article <sup>à 200 sept</sup> la Clémence  
d'Abraham, l'œuvre y consacrer un  
je l'espère en deux pages je ne suis

150

je ... suis en vérité à quoi je  
 suis en ce volume car je n'ai rien  
 écrit à la cloche, mais déjà  
 il m'était venu à la pensée que je  
 avais bien les journaux, Républicains  
 les plus assemblés, qui pourraient faire  
 les premiers articles sur mon livre,  
 ces articles seraient d'autres au  
 futur qui cherchent les solutions  
 il peut donc être arrivé de leur  
 offrir les conclusions, plutôt qu'un  
 futur de ces conclusions, sont la  
 seule des abominer nation que les  
 moyens d'établir l'existence d'un  
 hon et de justice, est dans l'humanité  
 l'humanité, l'humanité peuvent développer  
 Des volumes et on le juge bon.

je dans ce ... que je n'ai rien  
 de volume qui ... de la Joigneau  
 qui a des ... au siècle, j'ai  
 rien fait de plus.

Les bons articles ont été publiés dans  
 les journaux et il y en a  
 proportionnés avec les documents relatifs  
 aux faits du procès concerné.

Bien à vous  
 L. J. Joigneau